



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux de signalisation horizontale et verticale

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 13 novembre 2026 à 12 : 00

Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

6b Avenue Charles de Gaulle

95700 ROISSY-EN-FRANCE

Tél : 01 34 29 03 06

Table des matières

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type de contrat	3
1.4 - Décomposition et étendue de la consultation et des prestations	3
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	4
1.7 - Renouvellement	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes et options	5
2.4 – Exécution de considérations environnementales et sociales	5
3 - Les intervenants	5
3.1 - Contrôle technique.....	5
3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 – Durée du contrat ou de délai d’exécution.....	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
4.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité.....	6
4.4 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
5 - Contenu du dossier de consultation.....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
7.1 - Transmission électronique	8
7.2 - Copie de sauvegarde	10
7.3 - Transmission sous support papier	10
8 - Examen des candidatures et des offres.....	11
8.1 - Sélection des candidatures.....	11
8.2 - Attribution des accords-cadres	11
8.3 Suite à donner à la consultation.....	12
9 - Renseignements complémentaires	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
9.2 - Procédures de recours :	14
10 - Mise au point du marché	15
11 - Liens utiles	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux de signalisation horizontale et verticale.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

1.3 - Type de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L.2125-1 1° et R.2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition et étendue de la consultation et des prestations

Les prestations sont réparties en 4 lots telles que présentées dans les CCTP :

Lots	Désignation	Montant maximum HT (sur une durée de 4 ans)
01 (Contrat N°26167)	Travaux de signalisation horizontale : secteur 1 : Bonneuil-en-France, Garges-lès-Gonesse, Arnouville, Sarcelles, Villiers-le-Bel, Écouen, Bouqueval, Goussainville, Le Plessis-Gassot, Le Mesnil-Aubry, Fontenay-en-Parisis	500 000 €
02 (Contrat N°26168)	Travaux de signalisation horizontale : secteur 2 : Gonesse, Le Thillay, Vaud'herland, Roissy-en- France, Louvres, Épiais-lès-Louvres, Chennevières- lès-Louvres, Villeron, Puiseux-en-France, Marly-la- Ville, Fosses, Saint-Witz, Survilliers	500 000 €
03 (Contrat N°26169)	Travaux de signalisation horizontale : secteur 3 : Claye-Souilly, Villeparisis, Gressy, Mitry-Mory, Compans, Thieux, Le Mesnil-Amelot, Mauregard, Villeneuve-sous-Dammartin, Juilly, Saint-Mard, Dammartin-en-Goële, Longperrier, Moussy-le- Vieux, Moussy-le-Neuf, Othis, Rouvres, Vémars	500 000 €
04 (Contrat N°26170)	Matériels de signalisation verticale	200 000 €

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire.

Modalités particulières d'attribution applicables aux 3 premiers lots :

Chaque candidat peut soumissionner à un, plusieurs ou à l'ensemble des lots 1 à 3. Toutefois, un même candidat ne pourra être attributaire que d'un seul de ces trois lots.

Si un candidat est classé premier sur plusieurs lots, il se verra attribuer le lot pour lequel il a obtenu la meilleure note finale.

Les autres lots seront alors attribués au candidat suivant dans l'ordre du classement. Si celui-ci est

déjà attributaire d'un autre lot parmi les lots 1 à 3, l'attribution sera proposée au candidat suivant, et ainsi de suite.

En cas d'égalité de notes pour un même candidat sur plusieurs lots, le lot portant le numéro le plus faible lui sera attribué.

Hypothèse 1 : un candidat est classé premier sur les lots 1 et 2. S'il obtient sa meilleure note sur le lot 1, il se verra attribuer le lot 1. Le lot 2 sera alors attribué au candidat suivant dans l'ordre du classement.

Hypothèse 2 : un candidat est classé premier sur les lots 1 et 3 avec la même note. Il se verra attribuer le lot 1, conformément à la règle du numéro de lot le plus faible.

Cependant les attributaires des lots 1, 2 ou 3, peuvent se voir attribuer également le lot 4.

Dans ces conditions le nombre maximum des lots pouvant être attribués est de 2 (l'un des lots 1 à 3, et le lot 4).

Hypothèse : si un candidat est classé premier sur les lots 1, 2 et 4 et que sa meilleure note entre les lots 1 et 2 est obtenue sur le lot 1, il pourra se voir attribuer les lots 1 et 4. Le lot 2 sera attribué au candidat suivant dans l'ordre du classement.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45233294-6	Installation de signalisation routière

Lots	Code	Description
1, 2 et 3	45233221-4	Travaux de marquage routier
4	34928471-0	Fourniture de matériels de signalisation

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

1.7 - Renouvellement

Il s'agit marché renouvelable en raison du caractère récurrent des prestation. La prochaine publication est prévue au 2nd semestre 2030.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes et options

Aucune variante n'est autorisée et aucune option n'est prévue.

2.4 – Exécution de considérations environnementales et sociales

Les conditions d'exécution à caractère social et environnemental sont obligatoires et définies au CCAP. Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé n'est prévue pour cette opération. En revanche, le maître de l'ouvrage assure la coordination générale des mesures de prévention et procède, avec le concours du ou des titulaires, à une analyse des risques afin d'élaborer le plan de prévention.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 – Durée du contrat ou de délai d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 48 mois à compter de sa notification. Les délais d'exécution sont fixés au CCAP et au CCTP ; pour le lot 4, les délais de livraison courants et urgents sont ceux indiqués par le titulaire au BPU.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Les prestations seront exécutées sur le budget principal de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Le mode de règlement choisi par la collectivité est le virement au moyen d'un mandat administratif.

L'unité monétaire de paiement est l'euro.

Les sommes dues au titulaire et au(x) sous-traitant(s) de premiers rangs éventuels de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

4.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- Un acte d'engagement (AE) et ses annexes par lot ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun aux lots n°1 à 3 et son annexe :
 - Cartographie des secteurs géographiques;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du lot n° 4.
- Les bordereaux des prix unitaires valant également détails quantitatifs estimatifs (BPU - DQE) pour les lots 1, 2, 3 et 4 ;
- Le cadre de réponses techniques (CRT) commun aux lots n° 1 à 3, à compléter ;
- Le cadre de réponses techniques (CRT) du lot n° 4, à compléter ;
- Le récépissé de dépôt d'une copie de sauvegarde le cas échéant (signé et daté par l'acheteur lors du dépôt) ;
- La déclaration du candidat (DC1) à compléter ;
- La déclaration du candidat (DC2) à compléter.

Il est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur :

<https://www.roissypaysdefrance.fr/marches-publics>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Numéro unique d'identification (SIREN) délivré par l'INSEE afin de justifier que le candidat ne fait pas l'objet d'une exclusion de plein droit - liquidation judiciaire, faillite personnelle ou redressement judiciaire sans plan de redressement ou sans habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du contrat

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Pour les lots n°1 à 3, la liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Pour le lot 4, la liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes complété, afférent au lot pour lequel le candidat soumissionne
Le BPU (Bordereau des Prix Unitaires) valant Détail Quantitatif Estimatif (DQE) complété en version PDF et Excel afférent au lot pour lequel le candidat soumissionne
Le cadre de réponses techniques (CRT) complété afférent au lot pour lequel le candidat soumissionne
Récépissé de dépôt d'une copie de sauvegarde <u>le cas échéant</u> (signé et daté par l'acheteur lors du dépôt)

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Pour le lot 4, le candidat joint en outre à son offre les fiches techniques et photographies recto/verso demandées au CRT, ainsi que les certificats NF Équipements de la route, ou équivalents, et les certificats d'homologation exigés au CCTP.

Pour le cadre de réponses techniques (CRT) le candidat doit être concis, il est demandé de remettre un mémoire clair et précis, structuré selon les rubriques du CRT.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.roissypaysdefrance.fr/marches-publics>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur** (le dernier pli envoyé annule et remplace l'offre précédente). Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- «.doc / .docx» Traitement de texte,
- Word® «.RTF » » Texte mis en forme,
- «.XLS / .xlsx» Tableur Excel®,
- « .PDF » Logiciel Acrobat Reader.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant : Les

fichiers devront :

- Être aux mêmes formats que ceux téléchargés dans le DCE (notamment au format Excel pour les pièces financières (BPU, DQE, DPGF, etc.)) ;
- Ne pas être en mode verrouillage (mode sécurisé) ;

Règles de nommage des fichiers :

- Ne pas dépasser plus de 15 caractères,
- Ne pas comporter de caractères spéciaux, ni d'accent (ex : & « » @...),
- Ne pas mettre d'espaces, mais mettre des _ (tiret du 8),
- Ne pas mettre de noms trop longs,
- Utiliser des abréviations ainsi que le numéro de la consultation (ex : AE_26XXX (pour l'acte d'engagement) - BPU_26XXX (pour la Bordereau de Prix Unitaires) - CRT_26XXX (pour le Cadre de Réponse Technique), DC1_26XXX (pour la DC1), etc.),
- Éviter une arborescence avec de nombreux niveaux de dossiers,
- Privilégier la production d'un fichier par pièce jointe au pli, notamment celles listées à l'article « Documents à produire »

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 150 Mo.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est préconisée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, si le candidat ne possède pas de signature électronique, l'offre retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAeS, CAeS ou PAeS). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PAeS.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres...). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

7.2 - Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique via clé USB uniquement, sur support papier ou support numérique du candidat (accès serveur interne du candidat, données téléchargeables via un cloud privé et sécurisé).

Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut :

- être transmise par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Direction de la commande publique

6 bis Avenue Charles de Gaulle

95700 ROISSY-EN-FRANCE

- être déposée à l'adresse ci-dessus après avoir pris un rendez-vous préalable auprès de l'accueil au 01.34.29.03.06 aux horaires d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 sauf le vendredi, fermeture à 16h30.

7.3 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par

conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues par le Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°1 à 3 :

Critères	Pondérations
1- Montant total HT du DQE	50 %
2- Organisation des chantiers : Sécurité du chantier et des tiers, poste de balisage, prise des commandes, définir le nombre d'équipes dédiées à l'exécution du marché et leurs constitutions	25 %
3- Organisation du suivi administratif des contrats : Présentation des modalités de réception, de prise en charge et de suivi des commandes, des moyens humains dédiés au suivi administratif du marché, ainsi que de l'organisation des échanges avec l'acheteur, notamment par la désignation d'un interlocuteur privilégié.	15 %
4- Impact environnemental	10 %
4.1 <i>Les moyens techniques utilisés limitant les impacts sur l'environnement</i>	5 %
4.2 <i>Gestion des déchets issus des travaux : mesures de prévention, tri, de collecte, d'évacuation et de valorisation des déchets générés par les travaux de signalisation.</i>	5 %
TOTAL	100%

Pour le lot n°4 :

Critères	Pondérations
1- Montant total du DQE	50 %
2- Moyen humain et logistique : Présentation des moyens humains affectés à l'exécution des prestations ainsi que de l'organisation mise en place en matière de stockage, de gestion des stocks et de réapprovisionnement, permettant de garantir le respect des délais de livraison prévus au BPU.	10 %
3- Organisation du suivi administratif et commercial du marché : Présentation des modalités de prise en charge et de suivi des commandes, des moyens humains dédiés au suivi du marché, ainsi que de l'organisation mise en place pour assurer les échanges avec l'acheteur, notamment par la désignation d'un interlocuteur privilégié au suivi du marché et définition du contact privilégié.	10 %
4- Fiche technique et photos rectos/versos des matériels proposés	10 %
5- Délais de livraison indiqués au BPU (Courant et urgent)	10 %
6- Impact environnemental : Détermination de la proportion de matières recyclées contenues dans les panneaux, poteaux et accessoires. Justificatifs : fiches fabricants, attestations ou documents équivalents et /ou provenance des matériels.	10 %
TOTAL	100 %

Pour tous les lots, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; à défaut de confirmation, l'offre sera considérée comme incohérente et écartée.

8.3 Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les soumissionnaires ayant remis les 3 meilleures offres, toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Cette éventuelle négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre (prix, produits...). Elle se fera soit par le biais d'entretien soit par le biais d'un guichet restreint sur la plateforme de dématérialisation AWS.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché, produise, dans un délai maximum de :

- 5 jours calendaires, en cas de signature électroniquement au format pAdES, de préférence ;
- 10 jours calendaires en cas de signature manuscrite (une signature manuscrite scannée n'est pas valide).

Les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement, dûment signé ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) pour l'attributaire, les membres du groupement et/ou les sous-traitants, le cas échéant ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs du signataire (attributaire, membre du groupement et/ou sous-traitant le cas échéant) ;
- Une déclaration de sous-traitance dûment signée par le soumissionnaire et le sous-traitant le cas échéant ;
- Ainsi que les pièces suivantes, notamment listées aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique :
 - Une « attestation de vigilance » (Urssaf, MSA, etc.) datant de moins de six mois ou équivalent ;
 - Le numéro d'enregistrement SIRET ou RCS ;
 - Les attestations et certificats prouvant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Le défaut de fourniture de ces éléments dans le délai indiqué ci-dessus pourra entraîner l'élimination du soumissionnaire pressenti.

Les attestations d'assurances responsabilité civile et, pour les lots 1 à 3, garantie décennale devront également être produites dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande **au plus tard 8 jours** calendaires avant la date limite de remise des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.roissypaysdefrance.fr/marches-publics>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **au plus tard 6 jours** avant la date limite de réception des offres

Correspondance entre l'opérateur économique et le pouvoir adjudicateur :

Toute correspondance entre l'opérateur économique et le pouvoir adjudicateur aura lieu par le biais de la plate-forme AWS (profil acheteur).

Le cas échéant, toute demande de régularisation de pièces manquantes ou incomplètes de la candidature, de précisions sur la teneur de l'offre, de régularisation de l'offre, se fera par le biais d'un guichet restreint sur AWS ouvert au candidat ou soumissionnaire concerné.

Le candidat ou le soumissionnaire sera averti, par un courriel de la plate-forme, de l'ouverture du guichet restreint et devra mettre les informations demandées en ligne avant la date limite de fermeture de celui-ci. Au-delà de cette date limite, le guichet sera fermé et il ne sera plus possible de transmettre d'informations.

Le délai court à compter de la date d'envoi du courriel. Une relance automatique, par courriel de la plate-forme, sera effectuée tous les deux jours. Le pouvoir adjudicateur ne pourra être tenu responsable de l'absence de lecture du courriel par le candidat ou soumissionnaire.

Dans le cas d'une demande de régularisation, l'absence de réponse ou une réponse non conforme entraînent l'élimination du candidat ou soumissionnaire.

Dans le cas d'une demande de précision, l'absence de réponse impactera l'analyse de l'offre.

9.2 - Procédures de recours :

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise :

2-4 boulevard de l'Hautil
95027 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél : +33 130173400
Télécopie : +33 130173459
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Site dédié au télérecours : <https://www.telerecours.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
2-4 boulevard de l'Hautil
95027 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél : +33 130173400
Télécopie : +33 130173459
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges (CCIRAL) Préfecture de Paris :
5 rue Leblanc
75911 PARIS CEDEX 15
Tél : 01.82.52.42.72
Télécopie : 01.82.52.42.95
Courriel : ccira@paris-idf.gouv.fr

10 - Mise au point du marché

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut, en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché, avant sa signature.

Cette mise au point ne doit pas avoir pour conséquence de modifier substantiellement le projet du marché ou l'offre retenue ou le classement des offres.

11 – Liens utiles

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

- [Code de la commande publique et ses annexes](#) (Légifrance)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG travaux du 30 mars 2021](#)